RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Substitution des emballages plastique à usage unique dans les établissements de santé

Pourquoi ? Comment ? Quelles aides ?

Coupez votre micro

Coupez votre caméra

Posez vos questions dans la discussion

Tour de table virtuel

- Prénom / Nom
- Fonction
- Etablissement
- Attentes

Qui êtes-vous ?

Quel type d'établissement de santé est _____ ?

90 sur 90 personnes ont répondu à cette question

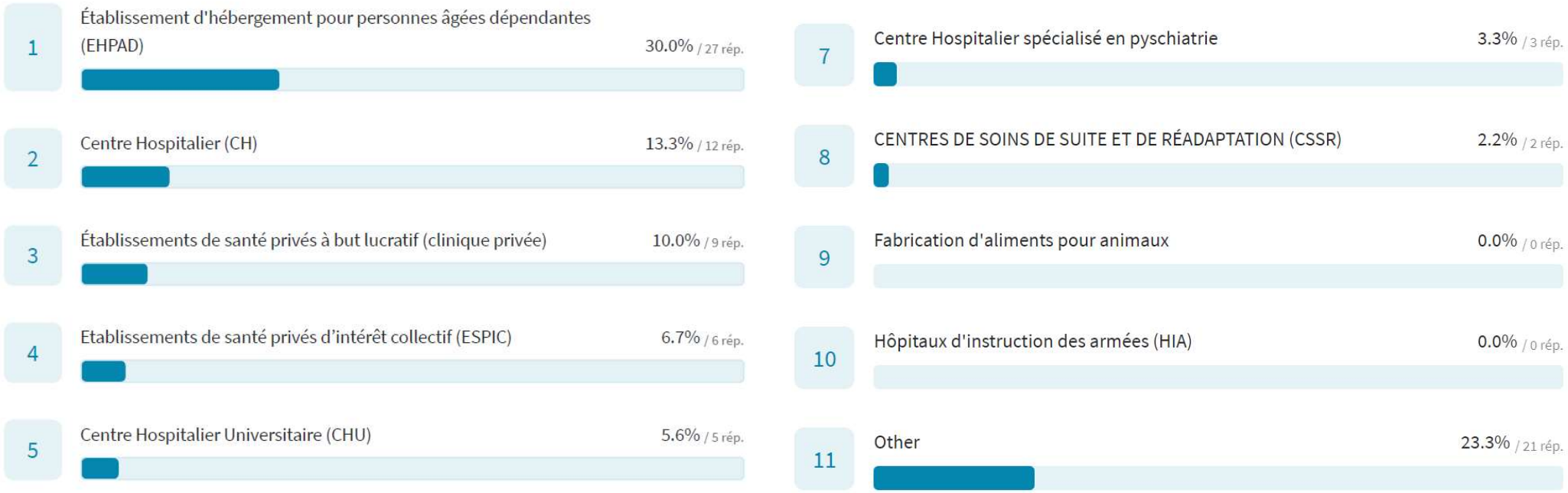

Qui êtes-vous ?

Ou en est _____ dans sa démarche environnementale ?

90 sur 90 personnes ont répondu à cette question

3.6 Note moyenne

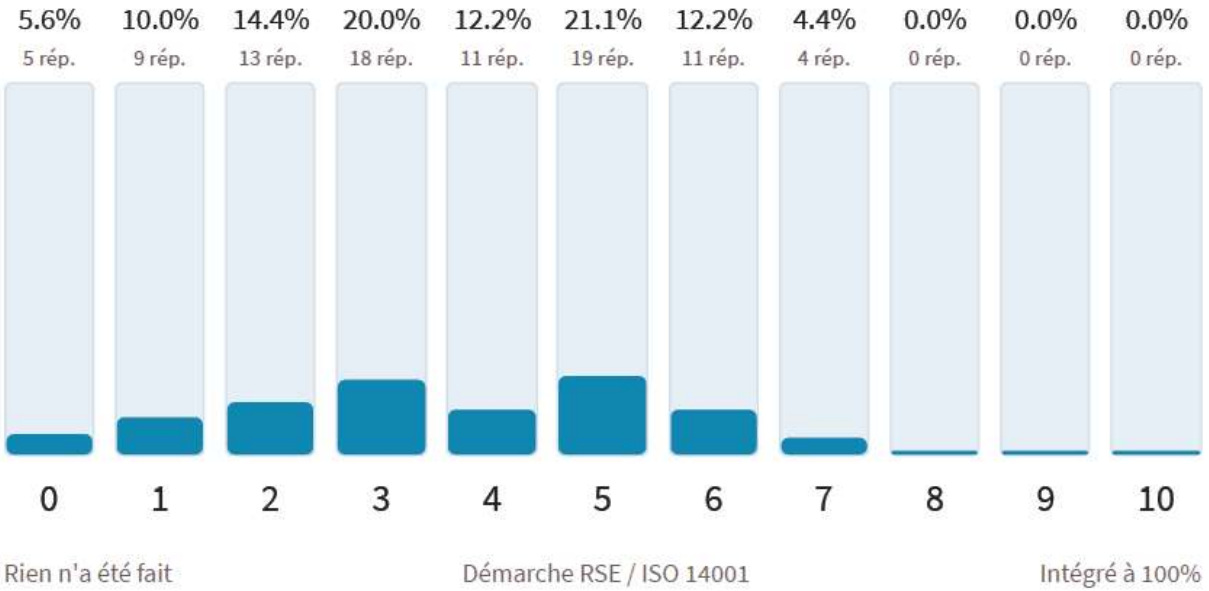

Qui êtes-vous ?

_____ , c'est noté ! Quels sont vos principales sources d'emballages à usage unique ?

84 sur 90 personnes ont répondu à cette question

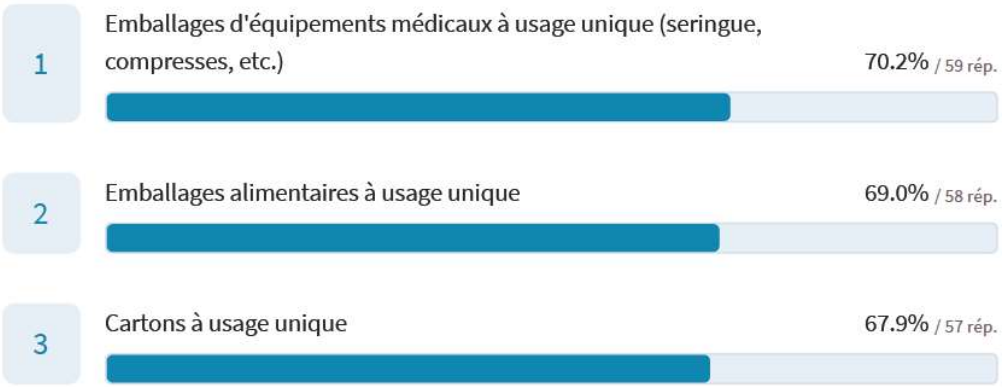

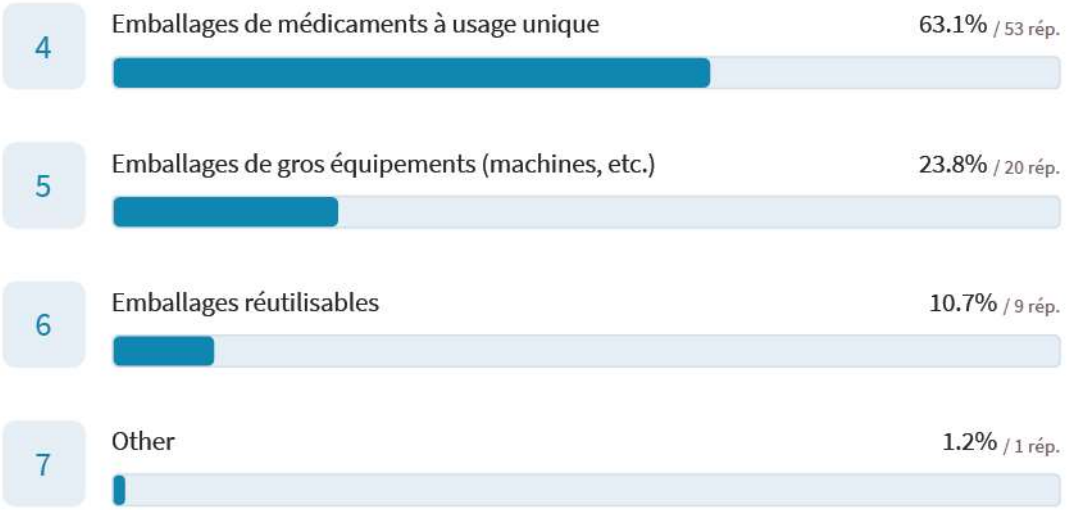

Vos attentes

« Trouver des pistes d'amélioration à mettre en place sur notre établissement »

« Etre guidée dans la démarche avec la proposition de pistes concrètes facilement déployables »

« informations sur les réglementations »

« connaitre nos aides éventuelles »

« Oui, aide financière pour la substitution des barquettes et quelle solution technique pour les remplacer »

Un plan de relance ?

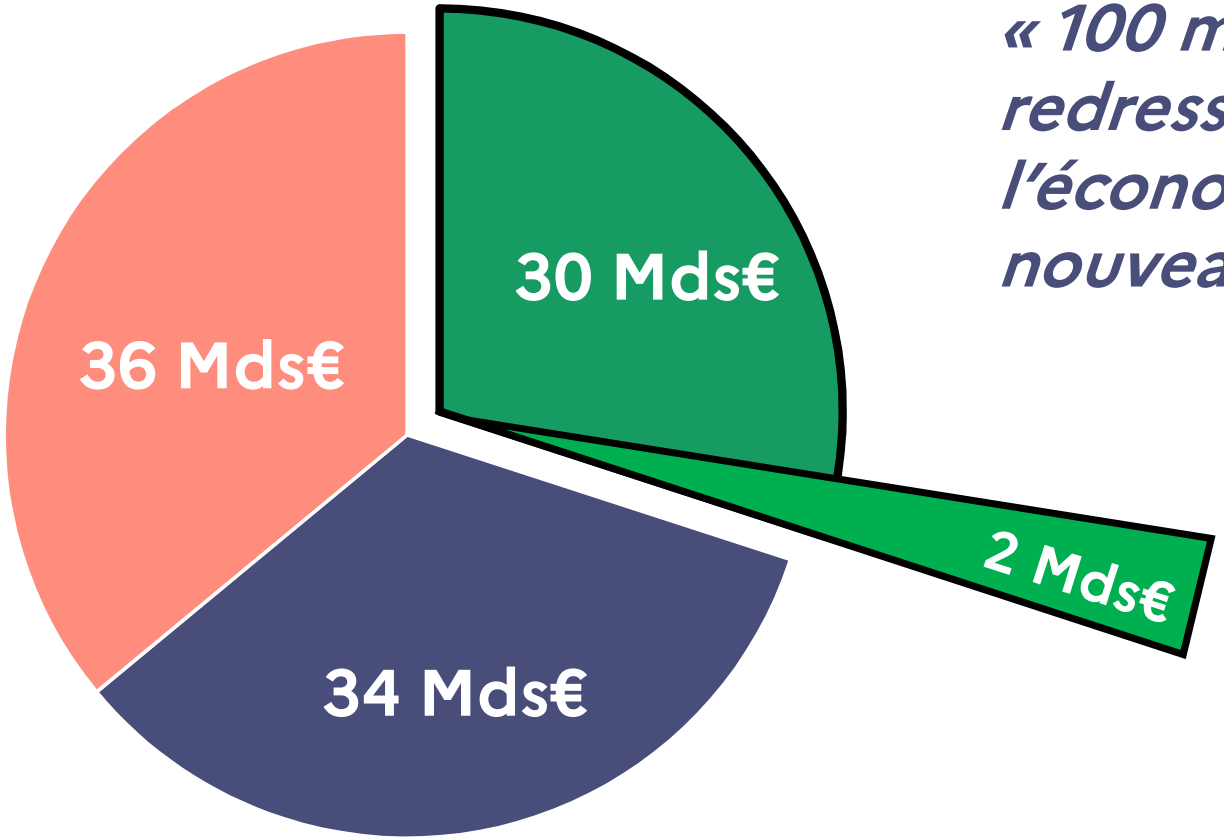

« 100 milliards d'euros pour redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois. »

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Déploiement au plus près des territoires
- Intervention rapide

Ecologie ■ Compétitivité ■ Cohésion

2020 - 2022

L'ADEME, partenaire de votre transition

Sommaire

1. **Les emballages dans le secteur de la santé : enjeux et réduction**

2. **Le dispositif d'aide ADEME à la substitution des emballages à usage unique**

3. **Temps d'échange**

Petite histoire de l’emballage

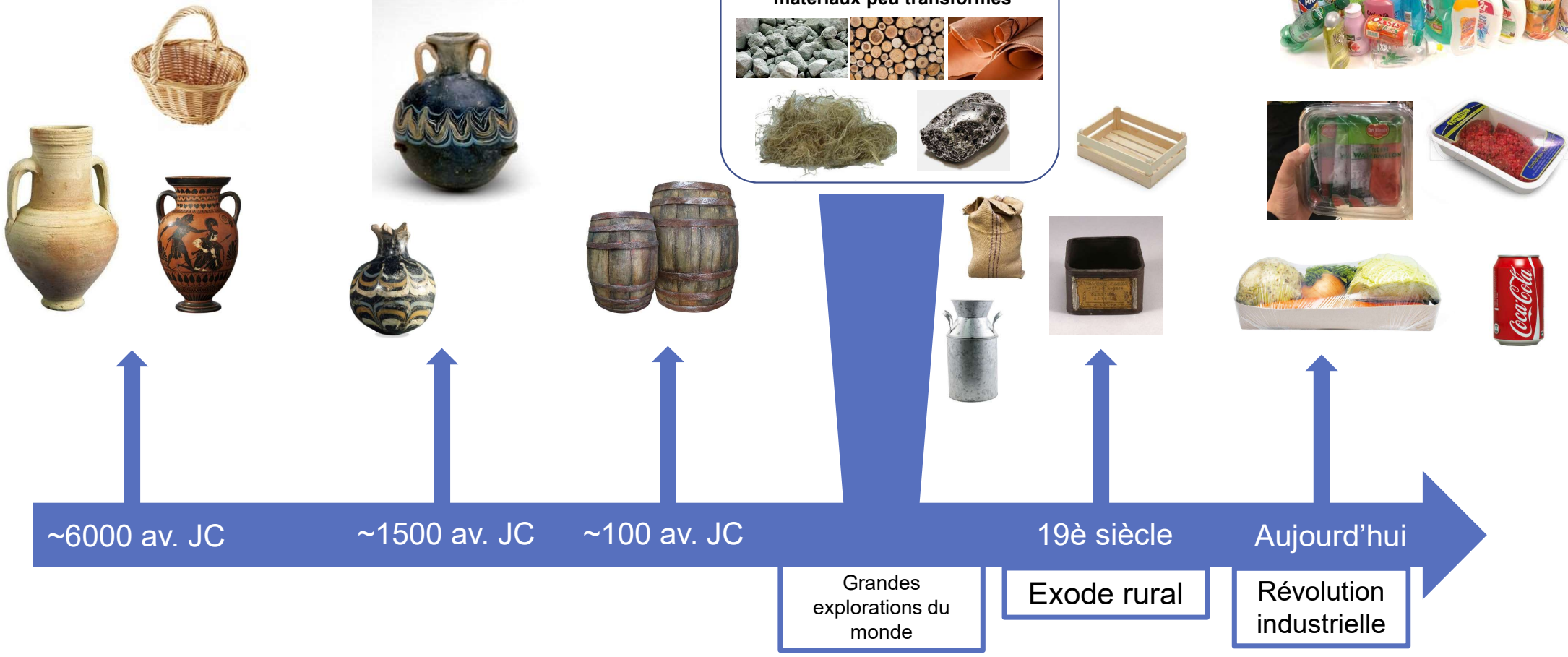

Petite histoire de l'emballage (à l'échelle)

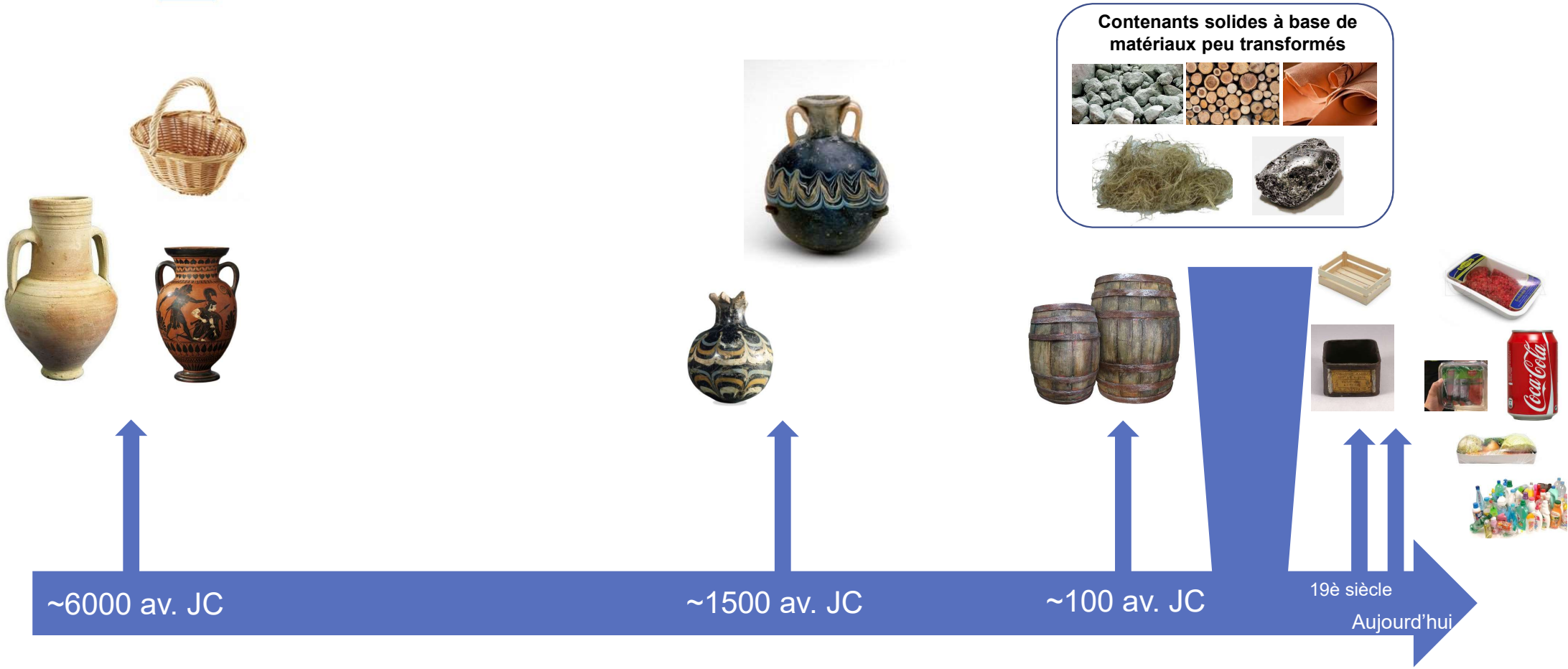

« Exposez une semaine de nourriture pour votre famille »

Peter Menzel, « Hungry Planet », 2006

« Exposez une semaine de nourriture pour votre famille »

Peter Menzel, « Hungry Planet », 2006

« Exposez une semaine de nourriture pour votre famille »

Peter Menzel, « Hungry Planet », 2006

« Exposez une semaine de nourriture pour votre famille »

Peter Menzel, « Hungry Planet », 2006

Emballages ménagers, industriels et commerciaux en France : ce qu'on produit

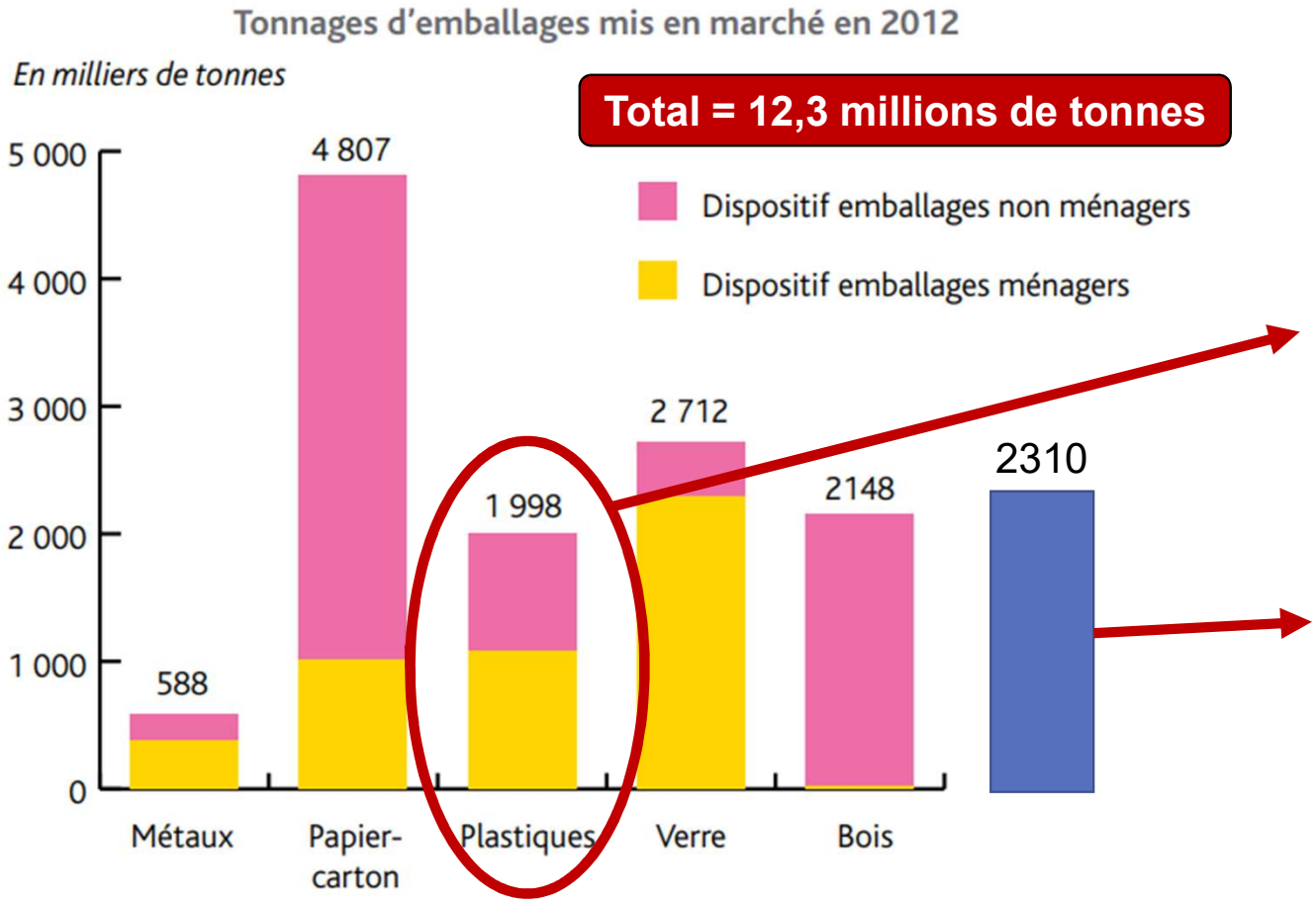

Plastique : 2 millions de tonnes en 2012

soit à peu près **30 millions de barils de pétrole**

18% des emballages mis sur le marché

Poids de la moitié de la population française

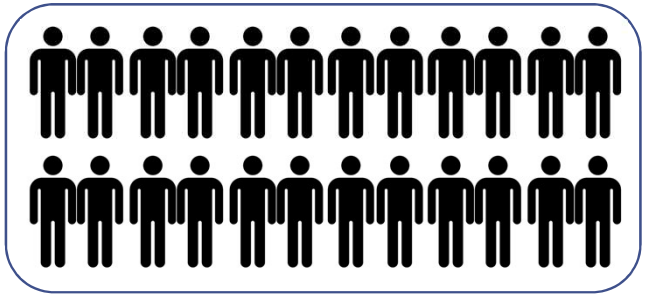

Emballages ménagers, industriels et commerciaux en France : ce qu'on recycle

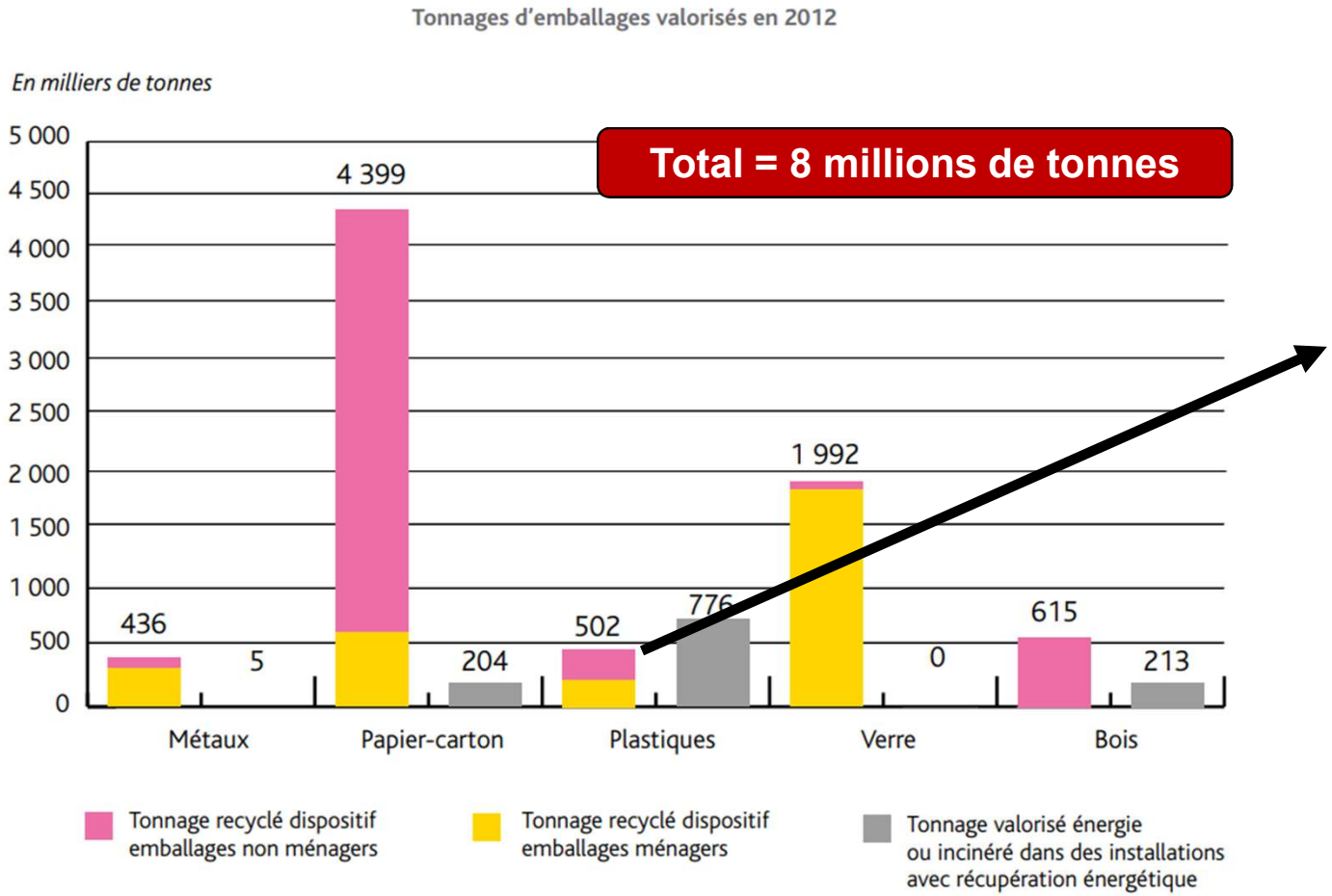

Total = 8 millions de tonnes

Un taux de recyclage faible pour les plastiques : **25%**

Donc **75%** de matière perdue à jamais

Source : « Emballages industriels, commerciaux et ménagers », ADEME, 2012

En bref : les emballages plastiques

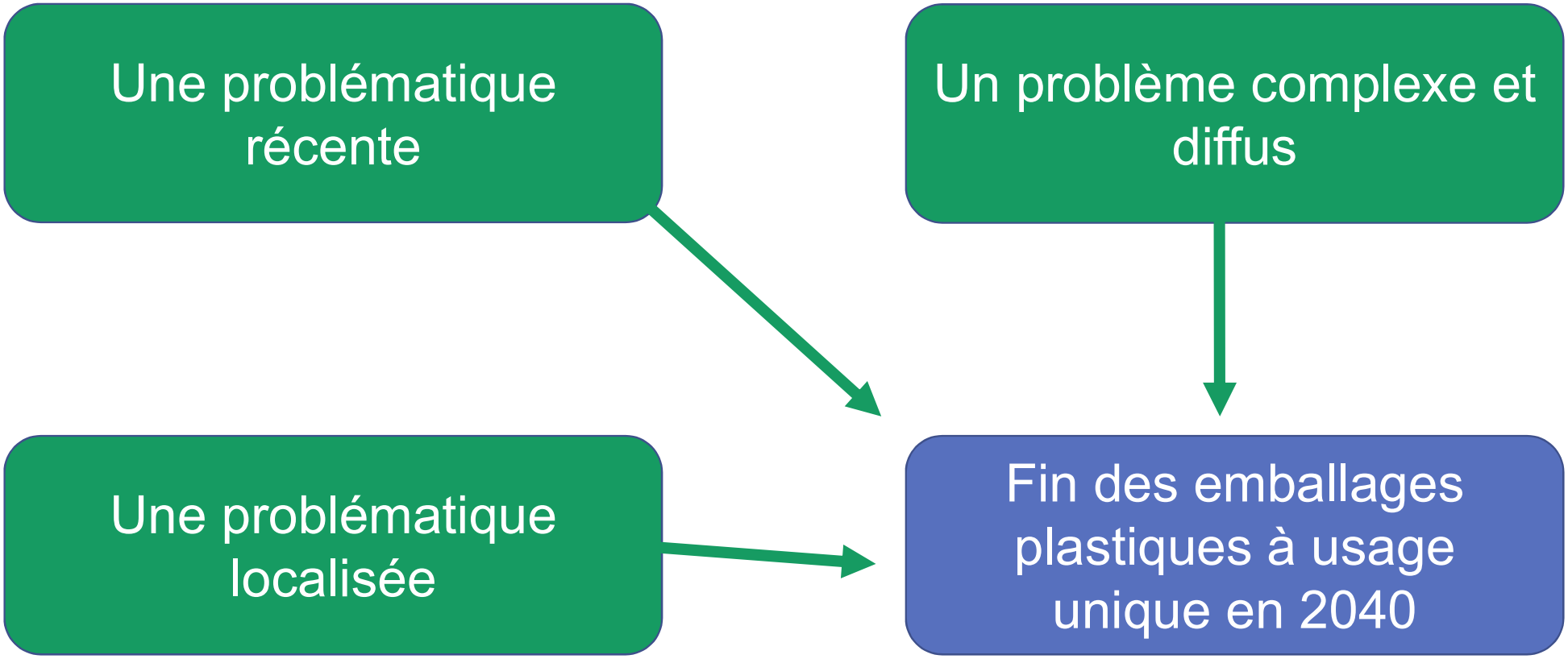

Prévention des déchets dans le secteur de la santé

Webinaire – Avril 2021

Take a waste

Enjeux et prévention des déchets

Un sujet grand public mais technique

Réputation – Un sujet grand public

Les Echos

Identifier l'employeur idéal : les jeunes s'organisent

Plateforme démêlant les stratégies sincères du « green » et du « social washing », salon de l'emploi ouvert aux seules entreprises responsables... Les Millennials tentent de dénicher des employeurs en phase avec leur quête de sens au travail.

Le Monde

PLANÈTE

Chasse au plastique, vente en vrac... le Parlement adopte la loi contre le gaspillage

La loi fixe notamment l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici au 1er janvier 2025 et instaure de nouvelles filières pollueur-payeur.

Le Monde avec AFP · Publié le 30 janvier 2020 à 15h45

Ramasser des déchets avec ses collègues de bureau le lundi de Pentecôte : une façon parmi d'autres de renforcer la cohésion

Certaines entreprises proposent à leurs salariés de ramasser des déchets, notamment en ce lundi de Pentecôte.

MA MAISON DEMAIN

À Paris, bienvenue dans le premier hôtel zéro plastique

Par Alice Pouyat | Publié le 30 Janvier 2020

L'hôtel Best Western Opéra Liège va remplacer dès le 1er février les dosettes de cosmétiques, les bouteilles et tous les plastiques à usage unique par des produits plus écologiques. Un pari osé, mais qui pourrait bien payer.

Les écoliers de Malincourt, futurs pros du recyclage

L'école Louis-Blériot de Malincourt s'est engagée pour le développement durable. Elle a reçu divers acteurs du monde du recyclage le temps d'une journée. De quoi sensibiliser les enfants, déjà bien au fait.

ouest france

Cholet. Le prix du traitement des déchets ménagers va encore augmenter

La loi de transition énergétique prévoit une forte augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), en l'occurrence pour Valor3e l'enfouissement des déchets.

franceinfo:

LA VOIX DU NORD

Réglementation – Tri, suppression… que dit la loi ?

➢ Tri des déchets

DASRI Tri obligatoire	**Depuis 1999** pour tous les professionnels
Déchets dangereux Tri obligatoire	**Depuis 2010** pour tous les professionnels
Huiles alimentaires Tri obligatoire	**Depuis 2016** pour les professionnels produisant plus de 60 litres par an
Biodéchets Tri obligatoire	**Depuis 2016** pour les professionnels produisant plus de 10 tonnes par an **A partir de 2023** pour les professionnels produisant plus de 5 tonnes par an **A partir de 2024** pour tous les professionnels
Cartons, emballages et verre Tri obligatoire	**Depuis 2016** pour les professionnels produisant plus de 1 100 litres par semaine de papier-carton, métal, bois, plastique et verre (5 flux)
Papiers Tri obligatoire	**Depuis 2018** pour les professionnels de plus de 20 employés de bureau

En cas de manquement à vos obligations de tri, vous risquez jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende (Article L.541-46 du Code de l'Environnement)

➢ Interdiction de mise à disposition, suivi des déchets et hausse des coûts

Plastiques à usage unique Interdiction	**Depuis 2017** pour les sacs destinés à l'emballage de marchandises au point de vente (sauf sacs compostables en compostage domestique) **Depuis 2020 et 2021** pour les gobelets, assiettes, couverts, pailles, touillettes, couvercles et contenants en polystyrène expansé, coton-tige
Vaisselle jetable Interdiction	**A partir de 2023** pour les établissements de restauration (pour les repas et boissons consommés dans l'enceinte de l'établissement) **A partir de 2025** pour les cliniques (services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité, centres périnataux) et les établissements scolaires
Tous déchets Suivi obligatoire	**Depuis 2012** pour tous les professionnels : obligation de disposer, sur trois ans minimum, des volumes de déchets produits, des dates d'enlèvement et des modes de traitement associés
Déchets résiduels Hausse des coûts	**Entre 2019 et 2025**, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) va passer de 24 à 65 € par tonne de déchets enfouis et de 9 à 25 € par tonne de déchets incinérés

La réglementation déchets est de plus en plus dense

Coûts – Une inversion des courbes pour 2025 ?

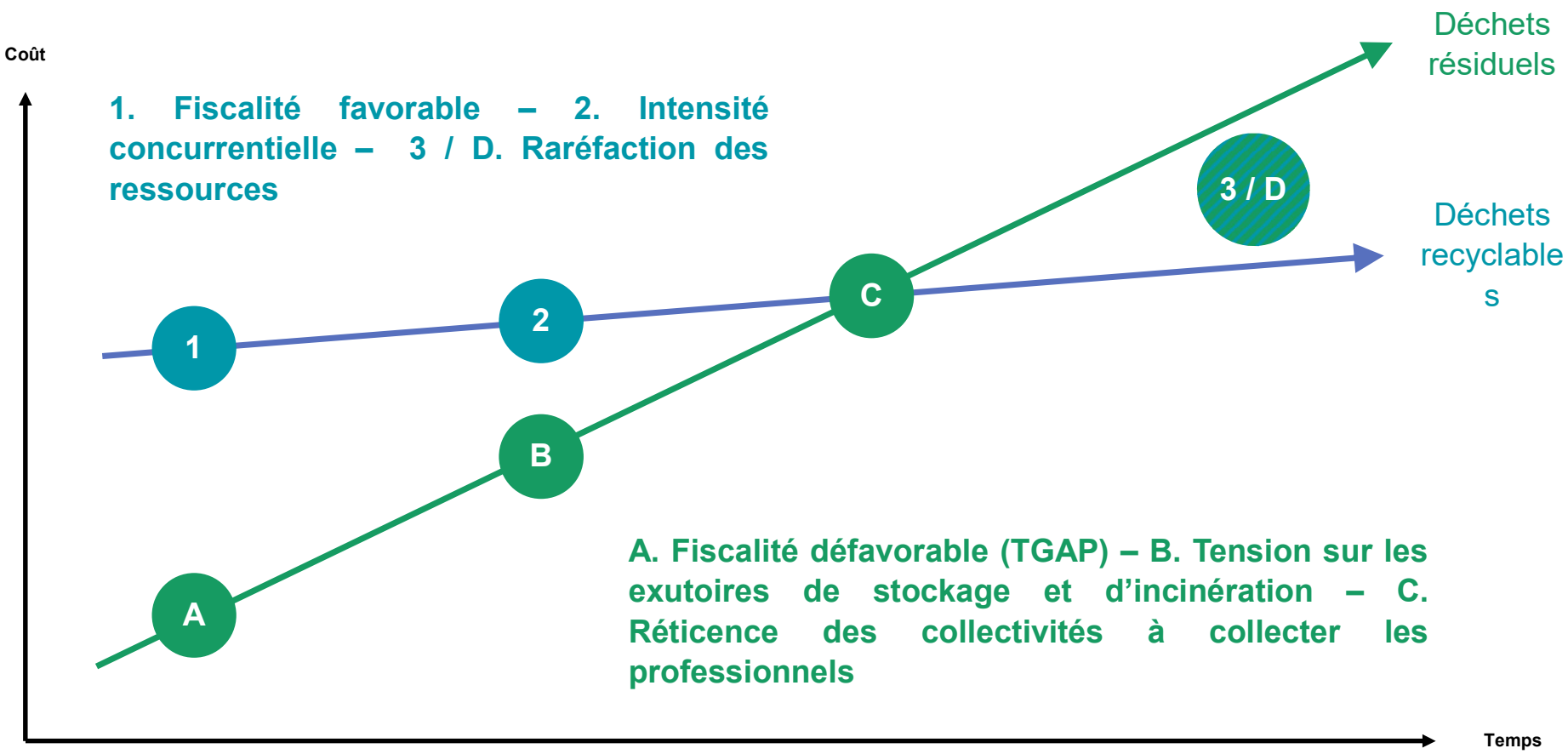

Résumé des enjeux

Trois enjeux-clés :

Respect de la réglementation

Anticiper les interdictions d'utilisation

Maîtrise des coûts

Les déchets vont coûter de plus en plus cher

Protection de l'environnement

Réduire ses déchets est bon pour la planète

Retour d’expérience

Des problématiques communes

Le secteur de la santé compose avec des contraintes spécifiques

Hygiène

Rime souvent avec jetable, à tort ou à raison

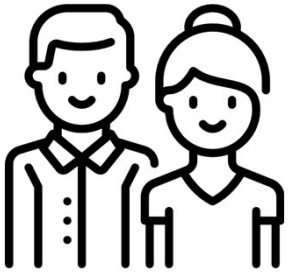

Temps

Les personnels travaillent en temps contraint

Volume de déchet

Important sur plusieurs flux

Retours d'expérience – Les déchets sont partout

Déchets des services / offices

Déchets de cuisine

40+

filières de tri possibles en milieu médical

Déchets de bureau

Déchets de bloc

Retours d'expérience – Partage des bonnes pratiques

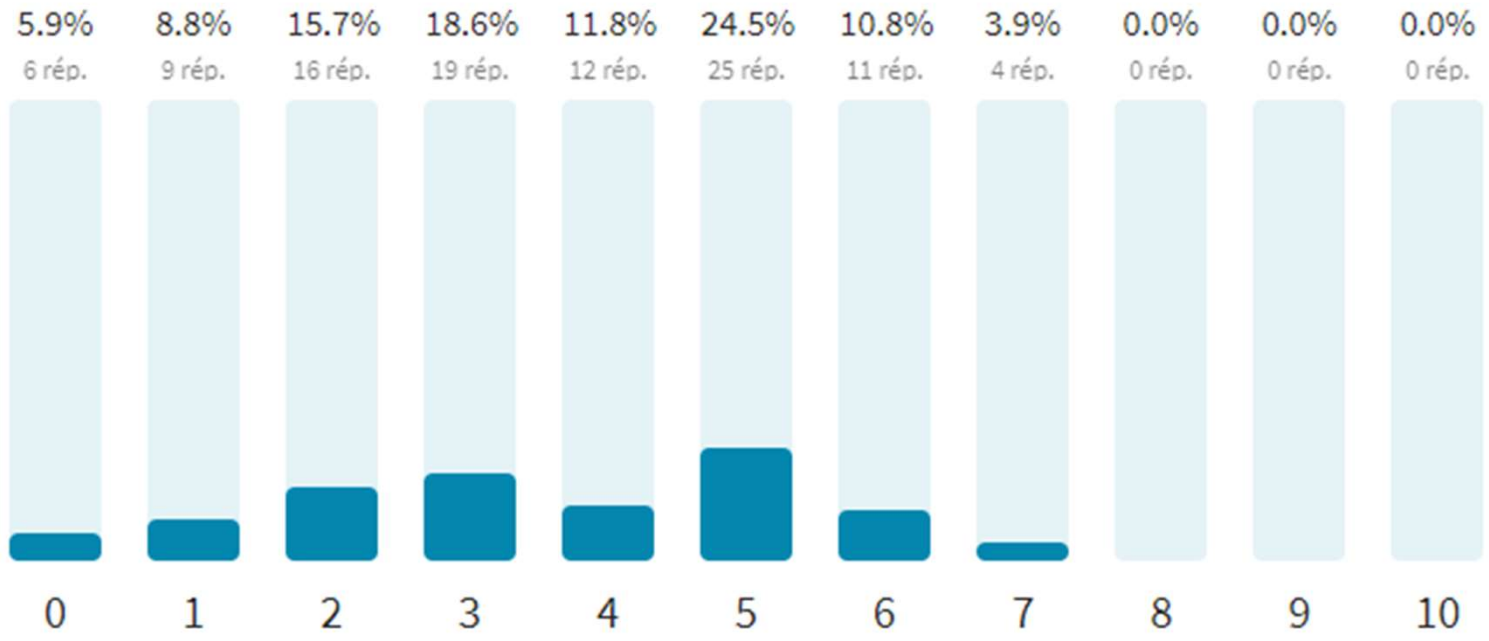

Retours d'expérience – Les 6 exemples les plus fréquents dans le secteur de la Santé

Lieu de production	Fiche bonne pratique	Établissements	Coût de mise en place	Complexité technique	Impact environnement al
Restauration	Serviettes en tissu / sets de table	EHPAD / Médico-social	€	+	+
	Don des produits avec une DLC dépassée	CHU	€	+	++
	Suppression des barquettes repas	Cliniques MCO / SSR / EHPAD	€	++	++
Chambres / services	Suppression des bouteilles en plastique	Cliniques MCO / SSR / EHPAD	€€	++	++
	Suppression des gobelets	Cliniques MCO / SSR / EHPAD	€	+	++
Bloc	Récupération des liquides en bloc	CHU / Cliniques MCO	€€	++	+

Merci !

Nous contacter :

Alexis LEMEILLET / alexis@takeawaste.fr / 06 77 72 46 37

Mathieu LABRO / mathieu@takeawaste.fr / 06 79 80 06 45

Nous retrouver :

https://takeawaste.fr/

https://www.linkedin.com/company/take-a-waste/

Take a waste est une entreprise reconnue d'utilité sociale et solidaire (labellisée ESUS)

AGRÉMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE

Aides pour le réemploi, la réduction et la substitution des emballages plastique à usage unique

Bénéficiez des aides ADEME pour réaliser vos projets tout en maîtrisant vos risques

Une règlementation qui se durcit

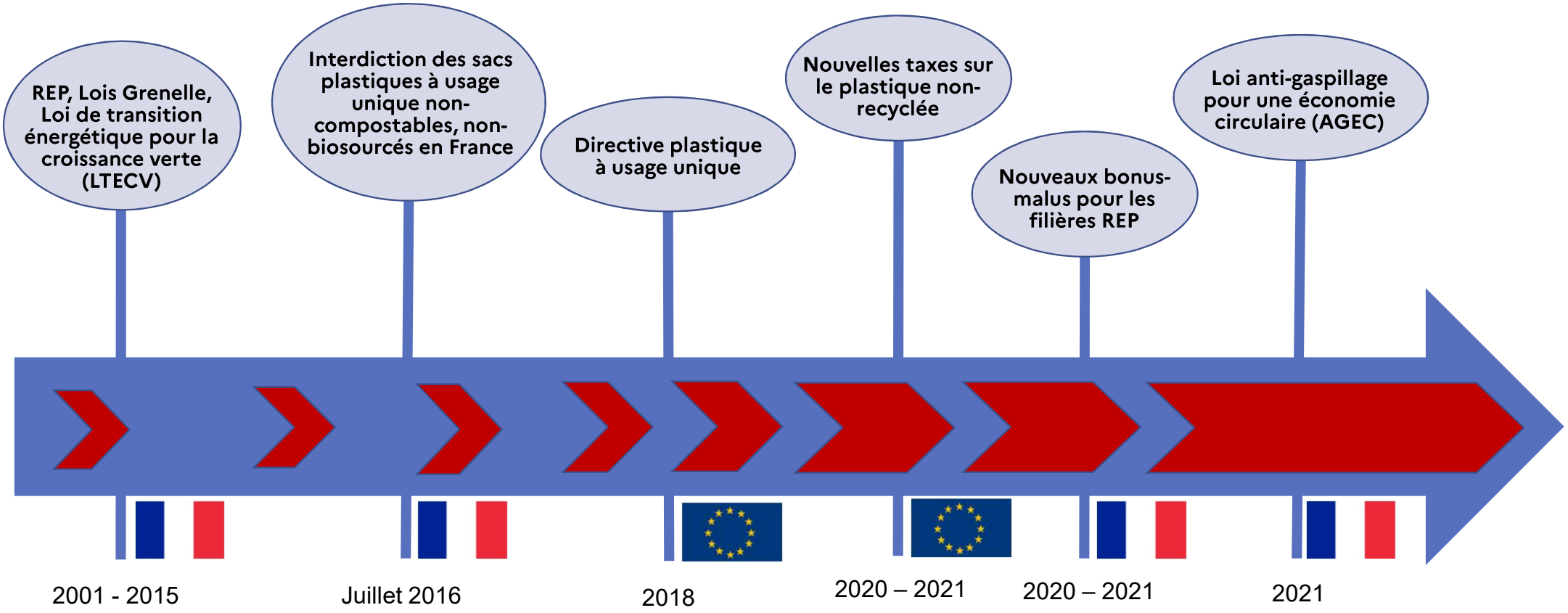

Objectifs de la loi AGEC (10/02/20)

Atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040

Au 1er janvier 2022 :

- Afin d'éviter le gaspillage des médicaments, lorsque leur forme pharmaceutique le permet, certains peuvent être délivrés à l'unité en officine.
- Les établissements recevant du public seront tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible
- Portage à domicile : les livraisons à domicile de repas pour les personnes âgées ou dont l'état de santé devront obligatoirement être faites dans de la vaisselle, couverts et récipients de transport des aliments et des boissons réemployables. (AGEC, art. 77) (Cela s'applique aux opérateurs à partir de 4 livraisons par semaine.)

Au 1er janvier 2024 :

- Interdiction de vendre des dispositifs médicaux contenant des micro plastiques (0,01%)

Objectifs de la loi EGalim (30/10/18)

Sur les 3 milliards de repas servis chaque année en restauration collective, **38% le sont dans le secteur santé-social**.

5ème volet : Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire

1er janvier 2020 :

- interdiction des touillettes et pailles en plastique dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires ;
- interdiction des bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires ;

1er janvier 2025 :

- Interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique en restauration collective des collectivités locales en 2025.

Les catégories d'emballages

Les emballages primaires	Exemples d'emballages de vente			
	Un pot de yaourt	Une boîte de conserve	Un tube de dentifrice	Un bidon de lessive
Les emballages secondaires	Exemples d'emballages de regroupement			
	Un pack de 6 yaourts à boire		Une boîte en carton contenant des canettes de boissons	
Les emballages tertiaires	Exemples d'emballages de transport			
	Une palette	Un fût	Une caisse	Du film de palettisation
	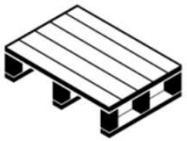			

3 études
&
3 niveaux d'action

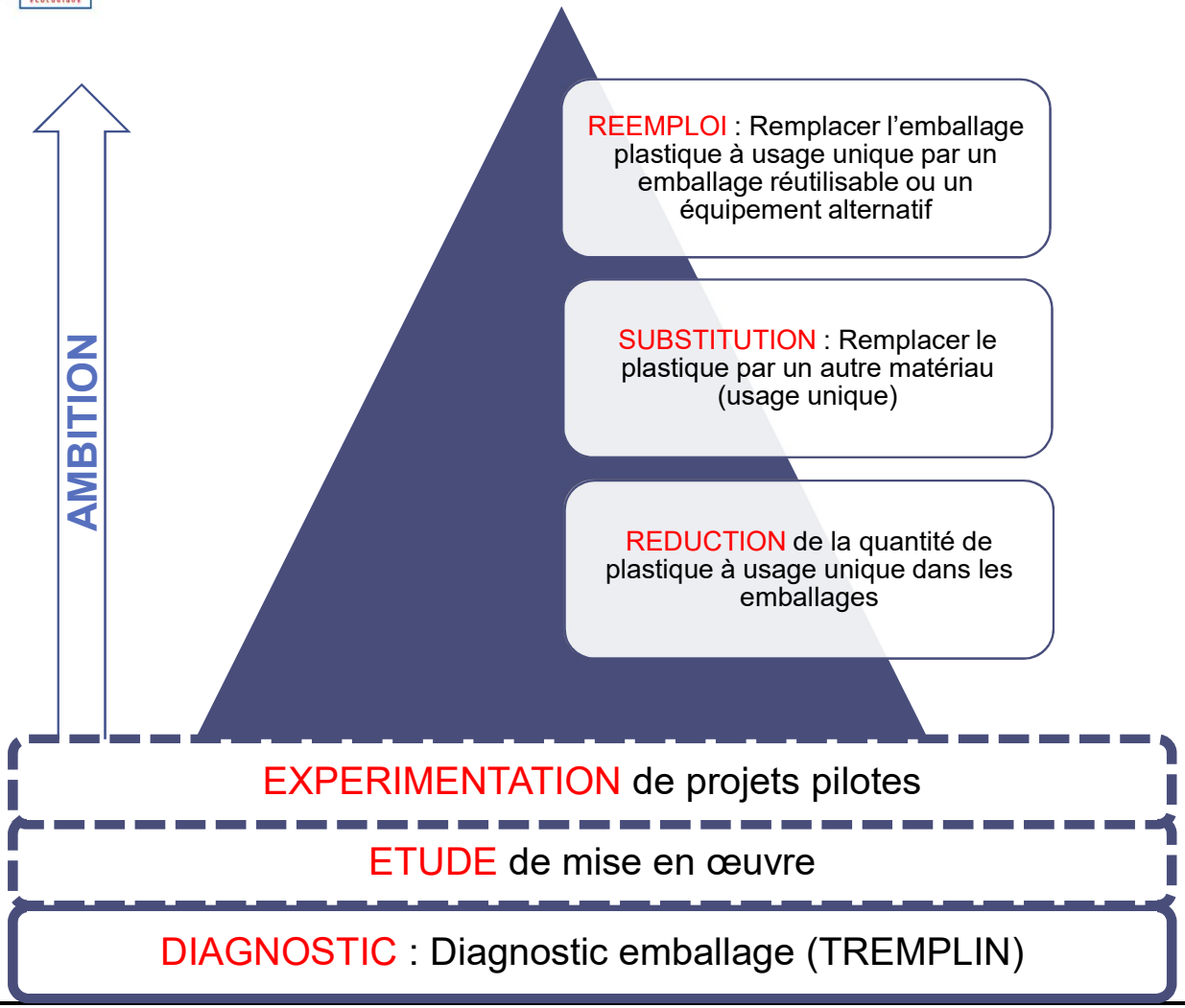

Point de départ obligatoire : emballage plastique à usage unique

Qui est concerné ?

Entreprises

Restauration, dont à emporter, livrée, collective

Collectivités territoriales en charge de restauration collective

Etablissements de santé

Aide TREMPLIN : LE DIAGNOSTIC EMBALLAGE

Lien vers la plateforme AGIR

Intitulé de l'action TREMPLIN :

« Diagnostic pour réduire les emballages ou remplacer les emballages plastiques par d'autres »

- ✓ *Un état des lieux*
- ✓ *Une proposition et une hiérarchisation d'actions d'éco-conception*

Taux d'aide ADEME:
80% du coût de la prestation externe
+ dépenses internées liées

Plafond : 5000€

*+ Guide de « **recommandation pour réaliser un diagnostic emballage** »*

Aide aux actions de réduction, substitution, réemploi

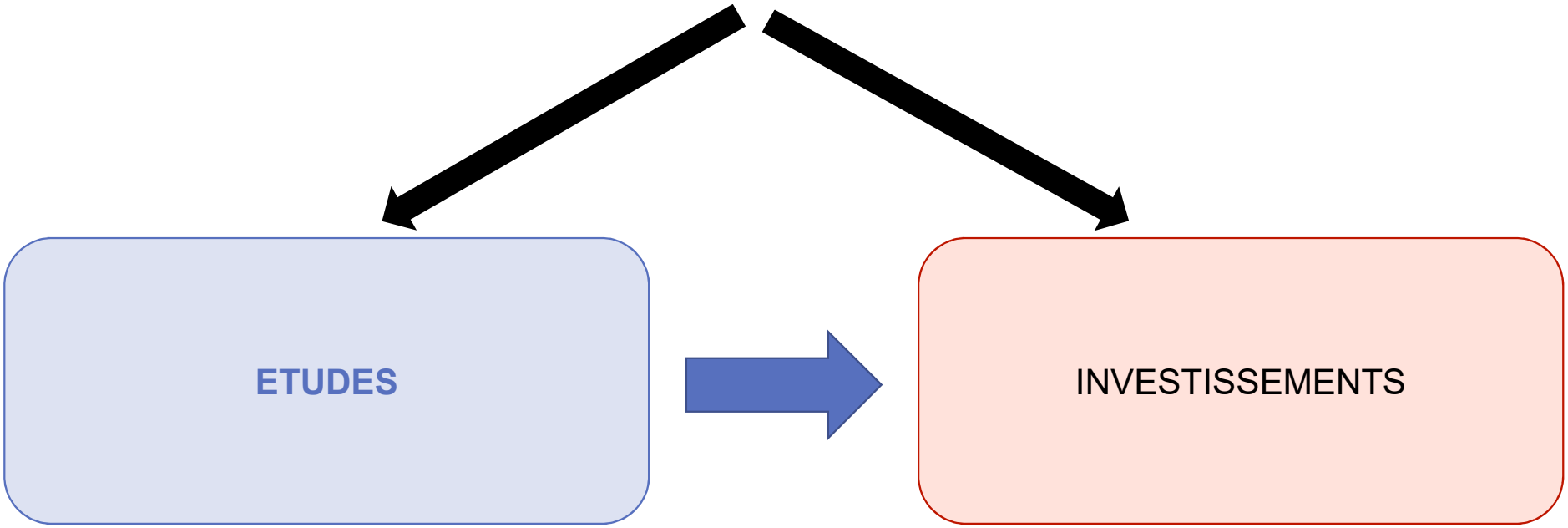

Aide aux études : les dispositifs

ETUDES DE FAISABILITE

- Suite à un diagnostic
- Préalablement à un investissement

Dépenses éligibles :
- Prestations externes
- Dépenses internes liées à la prestation

EXPERIMENTATION DE PROJETS PILOTES

- Suite à une étude de faisabilité
- Avant un déploiement industriel

Dépenses éligibles :
- Prestations externes
- Dépenses internes (temps de travail, petits équipements, logiciels, mesures, tests…)
- Investissements restreints

Les études

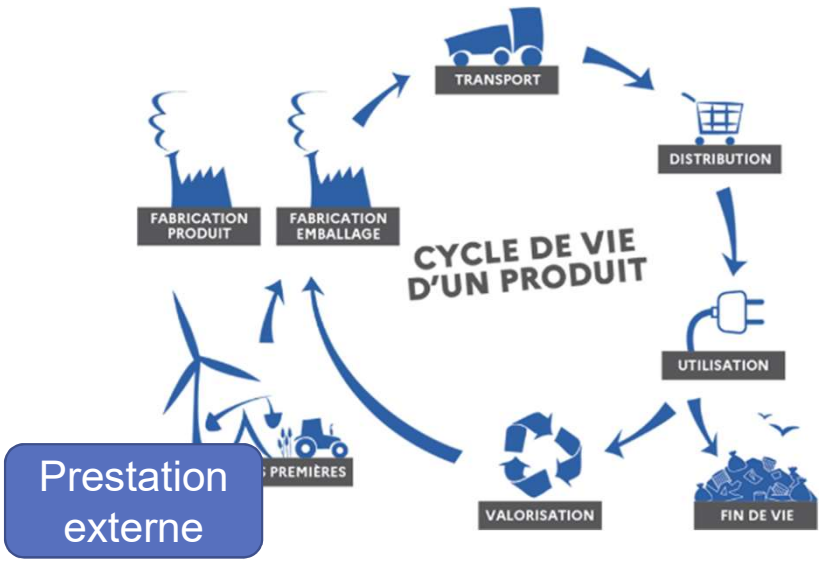

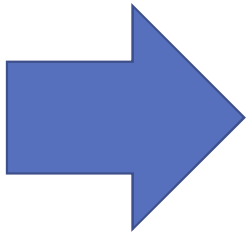

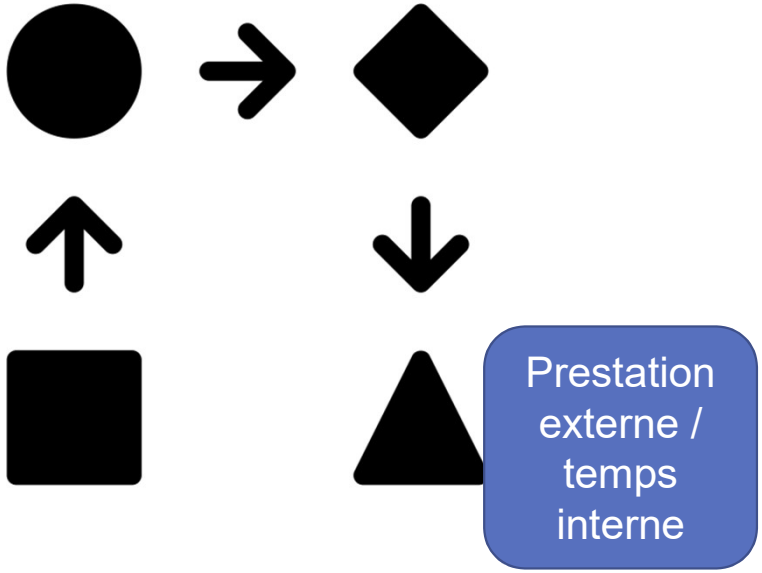

Diagnostic emballage

« Quels leviers pour améliorer la performance environnementale de mon emballage ? »

Etude de mise en œuvre du projet

« Par quoi je commence ? Comment je vais le faire ? Dans quel délai ? Avec quels moyens ? Quelle équipe ?, etc. »

Aide aux études : exemples

- Etude de faisabilité pour remplacer les bouteilles en plastique par des carafes et fontaines à eau

- Etude de diagnostic et étude de faisabilité préalable à l'achat de médicament à l'unité en officine

- Etude de diagnostic et étude de faisabilité préalable à une logistique d'approvisionnement avec des contenants réemployables

Aide aux investissements - Exemples

PROJETS ELIGIBLES

- Acquisition d'équipements alternatifs ou adaptation d'équipements existants dans le cas d'une ligne de conditionnement pour substituer le plastique, notamment à usage unique,
- Acquisition d'équipements alternatifs ou adaptation d'équipements existants pour substituer le plastique, notamment à usage unique dans les cuisines et restaurants,
- Changement d'un approvisionnement d'emballage en plastique, notamment à usage unique pour un approvisionnement d'emballages ou de contenants réemployables si possible standardisés,
- Infrastructures logistiques pour le réemploi (ex: centre de massification en stockage temporaire/ plateforme intermédiaire/ rupture de charge) avec une attention particulière aux projets prévoyant de la logistique inversée,
- Amélioration ou acquisition d'équipements pour permettre le réemploi : des outils de lavage, des outils de tris, et de contrôle,
- Adaptation des outils chez le conditionneur en vue d'une organisation basée sur le réemploi d'emballages.

Aide aux investissements - Exemples

- Acquisition d'équipements alternatifs ou adaptation d'équipements existants pour substituer le plastique, notamment à usage unique dans les cuisines et restaurants,

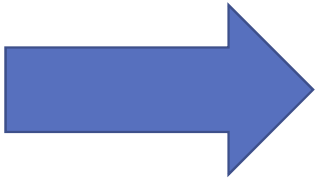

Aide aux investissements - Exemples

- Changement d'un approvisionnement d'emballage en plastique, notamment à usage unique pour un approvisionnement d'emballages ou de contenants réemployables si possible standardisés,

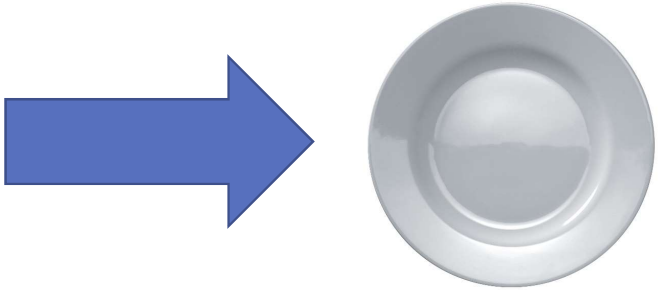

Aide aux investissements - Exemples

- Changement d'un approvisionnement d'emballage en plastique, notamment à usage unique pour un approvisionnement d'emballages ou de contenants réemployables si possible standardisés,

Des caissettes en polystyrène expansé

Au bac en plastique marée

Aide aux investissements - Exemples

- Changement d'un approvisionnement d'emballage en plastique, notamment à usage unique pour un approvisionnement d'emballages ou de contenants réemployables si possible standardisés,

Aide aux investissements - Exemples

- Changement d'un approvisionnement d'emballage en plastique, notamment à usage unique pour un approvisionnement d'emballages ou de contenants réemployables si possible standardisés,

De la palette / carton / film

A la caisse palette

Aide aux investissements - Exemples

- Amélioration ou acquisition d'équipements pour permettre le réemploi : des outils de lavage, des outils de tris, et de contrôle,

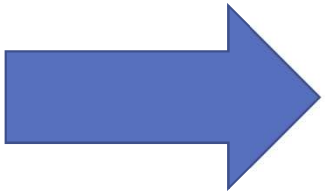

Critères d'éligibilité d'un projet

- La solution doit substituer du **plastique à usage unique**
- Evaluation des impacts **environnementaux** (analyse de cycle de vie) des solutions
- Recyclabilité de la solution
- Evaluation de l'impact **sanitaire**
- Conformité avec la **réglementation**
- Faisabilité **technico-économique** du projet

Ca veut dire quoi « recyclable » ?

« On peut recycler en France »

Selon les normes NF EN 1343040 et ISO 14021, pour dire d'un produit ou d'un emballage qu'il est recyclable, il faut que les matériaux qui le composent puissent être collectés, triés et bénéficient d'une filière de recyclage à l'échelle nationale.

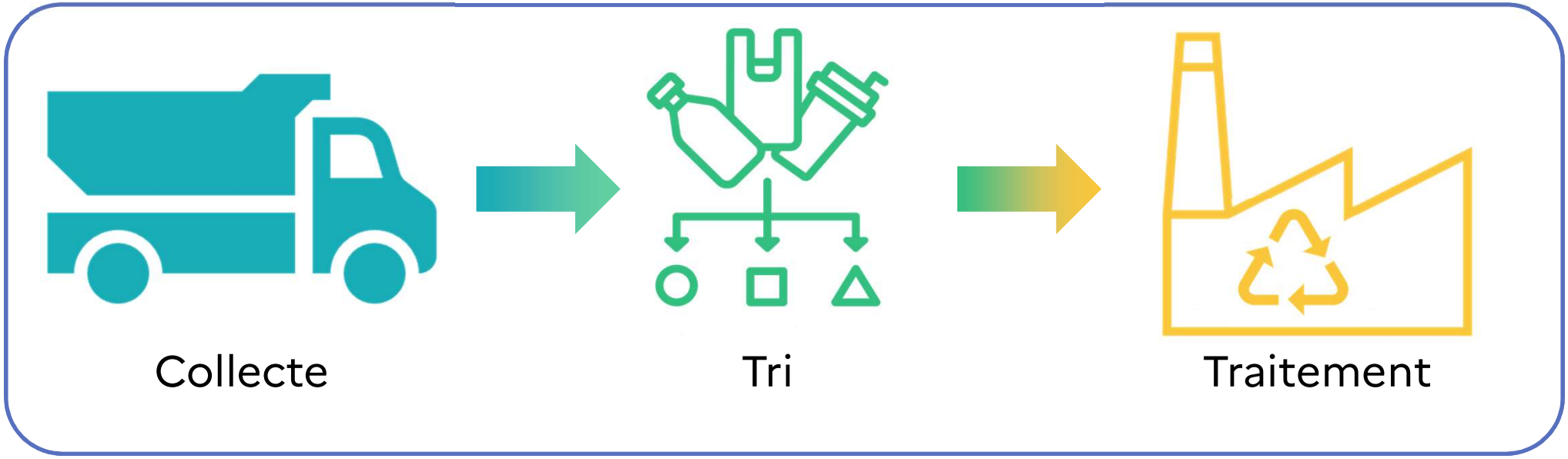

Ca veut dire quoi « recyclable » ?

Les différents matériaux et les filières de recyclage pour les emballages ménagers

Pas de filière

Emballages sans filière de recyclage et sans filière prévue à date

Céramique, Grès, Porcelaine, Verres techniques…
Textile, Cire, autres…

Emballages PVC / contenant du PVC
Emballages en plastique complexe ou mono-résine sans filière (ex : PLA)

Emballages sans filière mais dont le développement est à l'étude

⇨ Etude de faisabilité en cours, ou projet de création en cours

Liège*, Bois*
Emballages souples PP
Barquettes/Pots PET operculées
Emballages rigides PS

*Le bois et le liège sont des matériaux naturels renouvelables. Parmi les emballages ménagers, en l'absence de filière de recyclage, ils sont valorisables énergétiquement.

Filière en place

Emballages avec filières de recyclage efficientes

Verre (type sodo-calcique)
Acier-Aluminium
Papier-Carton
Briques
Bouteilles et flacons PET / PE / PP

Emballages avec filières de recyclage en consolidation

⇨ Filières consolidées avec l'extension des consignes de tri

Emballages plastique souple PE
Emballages plastique rigide PET / PE / PP (hors Barquettes/Pots PET operculés)

Quels projets ne sont pas éligibles ?

- Equipements pour une opération de **rénovation/ adaptation /déconstruction du bâti**

- **Achat de véhicule** pour la logistique du système de réemploi des emballages/ conditionnement

- **Achat non destiné aux acteurs de la chaine conditionnement** de la restauration collective/ logistique (ex : achat de gourdes aux clients en remplacement de bouteilles en plastique à usage unique)

- Les contenants pour **présenter les produits en points de vente** (qui ne sont pas des emballages)

Quels sont les taux d'aide ?

L'ADEME tiendra compte d'éventuels co-financements pour ajuster son aide.

		Intensité maximale de l'aide ADEME			
		Acteurs non-économiques	Petites Entreprises (TPE)	Moyennes Entreprises (PME)	ETI / Grandes entreprises
Axe 1.1 Diagnostic emballage		80% (plafond d'aide : 5000€)			/
Axe 1.2 Etude de mise en œuvre		70% (Plafond : 100 000€)	70% (Plafond : 100 000€)	60% (Plafond : 100 000€)	50% (Plafond : 100 000€)
Axe 2	Investissements	55%	55 %	45%	35%
	Développement expérimental	50%	45%	35%	25%

Suis-je une PME ?

ANNEXE 2 – DEFINITION DES PME				
Catégories	Effectifs	Chiffre d'affaires	ou	Total du bilan
Petite entreprise	< 50	≤ 10 millions d'euros		≤ 10 millions d'euros
Moyenne Entreprise	< 250	≤ 50 millions d'euros		≤ 43 millions d'euros

Comment monter et soumettre votre projet ?

Etape 1 - Organiser un échange pré-dépôt avec l'ADEME (cf. annexe 1)

- Le plus tôt possible
- Sur la base d'éléments simplifiés du dossier (objectif, courte description des actions envisagées, estimation budgétaire, etc.)

(Etape 2 – Prendre contact avec un bureau d'études)

- L'ADEME peut vous fournir une liste de prestataires non-exhaustive et non-sélective
- Fournir au bureau d'études les lignes directrices de l'étude à mener (disponible sur AGIR)

Etape 3 : Déposer un dossier sur la plateforme AGIR

- Lien vers l'appels à projets : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/aides-reemploi-reduction-substitution-emballages-contenants-notamment-plastique-a

Qui puis-je contacter à l'ADEME Normandie ?

Quentin Tizon

02 31 46 89 68
quentin.tizon@ademe.fr

Chloé Saint-Martin

02 35 62 28 82
chloe.saintmartin@ademe.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RELANCE

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Merci de votre attention !

Nous vous invitons à remplir le
questionnaire de fin de webinaire ci-joint.